

Compte rendu de la séance du vendredi 04 décembre 2020

Président : MANDON Danièle

Présents : Danièle MANDON, Géraldine PICHOT, Joëlle BORNE, Daniel PEPIN, Florent SALES, Alicia BIEHLER, CécileE UNIQUE, Richard MORIN, Marie-Claire RABOISSON, Christophe ROQUE

Absents : Laurent CONQUET

Secrétaire(s) de la séance: Marie-Claire RABOISSON

Ordre du jour:

1. Demande de la Mairie de Saint-Saturnin pour subventionner l'étude de réfection de la RD16
2. Autorisation d'exploiter Les Cartirous : notification de la décision d'attribution
3. Proposition d'augmentation des indices de Marie-Noëlle SOULE (révision triennale)
4. Opérations d'investissement 2021: voirie ou assainissement
5. Maison BERTHAUD (SCI Les Monts du Cézallier) : décision de l'expert désigné par le Tribunal administratif

Questions diverses :

- Achat conteneurs pour déchets verts
- Déclaration d'instruction à domicile de l'enfant d'Elodie CHILLOU (La Maissonette)
- Intervention Kévin GILLARD (Laurie) : contentieux avec Gérard LACROIX

Délibérations du conseil:

DM N° 1 (DE 2020 055)

FONCTIONNEMENT

C / 615231	- 6 000,00 €
C / 6413 :	+ 6 000,00 €

Adopté

DM N° 2 (DE 2020 056)

FONCTIONNEMENT

C / 615231	- 300,00 €
C / 6333 :	+ 300,00 €

Adopté

REVALORISATION DE LA REMUNERATION DE LA SECRETAIRE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (DE 2020 057)

Considérant qu'une révision de rémunération doit se faire tous les trois ans concernant les agents contractuels de droit public, Madame le Maire propose de revaloriser la rémunération de la secrétaire de l'agence postale communale à compter du 1er janvier 2021 de la manière suivante : Indice brut : 373 ; Indice majoré : 344, soit un salaire brut de 460,57 €.

Adopté

FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (DE 2020 058)

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Il est proposé au Conseil Municipal d'amortir :

- * Les subventions d'investissements versées et enregistrées au compte 2041582 sur 15 ans
- * Le réseau d'assainissement enregistré au compte 21532 sur 40 ans

Adopté

DM N° 3 (DE 2020 059) FONCTIONNEMENT

C / 615231	- 500,00 €
C / 739223	+ 500,00 €

Adopté

LOCATION DE LA MONTAGNE DITE DES "CARTIROUS" (DE 2020 060)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la montagne dite des "Cartirous" sur la commune de Saint-Bonnet-de-Condat, propriété de la section de la commune de Lugarde, est louée par convention pluriannuelle à six co-preneurs.

Suite au départ en retraite au 31/12/2019 de l'un d'entre eux, il convient d'attribuer la demi-part laissée vacante, soit 4 ha 20 ca, à un nouveau co-preneur, les cinq autres devant conserver leurs droits compte tenu des engagements pris dans le cadre de la politique agricole actuelle.

A cet effet, un appel à candidatures a été réalisé avec dépôt de dossier avant le 15 janvier 2020. D'autre part, la convention actuelle viendra à expiration le 31 décembre 2021 (date d'expiration en vigueur des autres conventions pluriannuelles). Un renouvellement des dites conventions interviendra au 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

* ATTRIBUE, au 1er janvier 2021, la demi-part vacante de la parcelle cadastrale section C 457, soit 4 ha 20 ca sur la commune de Saint-Bonnet-de-Condat, propriété de la section de la commune de Lugarde, à Madame Françoise DUBOIS, classée en rang de priorité 1 et non soumise à la procédure

d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.331-1 et du SDREA pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, catégorie confortation, en classe de distance inférieure à 10 km, absence de revenus extras-agricoles, comptabilisant un actif, en classe de surface agricole utile pondéré (SAUP) / actif inférieure ou égale à une fois le seuil de 59 ha.

* FIXE le loyer total à la somme de **six mille cent dix neuf euros et soixante-dix centimes** qui sera indexé sur la base de l'indice départemental publié au 1er octobre de chaque année et proratisé. Ce loyer sera ensuite actualisé, chaque année, sur la base de cet indice.

DETR 2021 : OPERATIONS DE VOIRIE - VC N° 11 LA GRIFFOUL ET VC N° 8 LAURIE (DE 2020 061)

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des opérations de voirie 2021, il conviendrait de procéder à la réfection de la VC N° 11 à La Griffoul et de la VC N° 8 à Laurie. Elle propose les devis présentés par l'Entreprise MARQUET qui s'élèvent respectivement à :

- La Griffoul : 36 908,75 € HT
- Laurie : 63 070,00 € HT

Soit 99 978,75 € HT et 119 974,50 € TTC.

Madame le Maire propose également de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021. Le plan de financement serait alors le suivant :

- DETR (30 %)	30 000,00 €
- Autofinancement (70 %)	69 978,00 €
TOTAL	99 978,00 €

Adopté